



Chef d'entreprise Magazine N°17 - 01/04/2007 - Sophie Sanchez

Gardez la maîtrise de vos clients.

Reste la question qui inquiète beaucoup de dirigeants: l'affacturage ne sera-t-il pas mal perçu par mes clients? Pour Yves Le Mestric, de Pro Info Service, «les entreprises manifestent de moins en moins d'étonnement face à un système devenu monnaie courante». Néanmoins, si vous ne souhaitez pas mettre au courant vos clients de l'intervention du factor, vous pouvez toujours opter pour l'affacturage confidentiel.

En clair, il vous est possible de céder vos créances à une société d'affacturage, tout en gardant l'entière maîtrise des relations avec vos clients: le factor garantira vos créances et les préfinancera, mais les factures et relances seront établies par vous. La présence d'un tiers sera donc invisible pour vos clients. Bien qu'attractive, cette solution n'est pas à la portée de tous.

«**L'affacturage** confidentiel expose le factor à un risque maximum», souligne Jean-Philippe Guillaume, directeur général de la Compagnie Générale d'Affacturage. Pour y prétendre, vous devrez vous prévaloir d'un chiffre d'affaires de plus de 30 millions d'euros, d'une bonne santé financière (et d'une comptabilité irréprochable) et d'un portefeuille de clients stable.

Sachez aussi qu'un factor ne doit en aucun cas vous remplacer dans le suivi de vos créances clients. C'est l'avis de Stephan Sroka, responsable administratif du Laboratoire Onyline, qui utilise l'affacturage depuis trois ans. «Rien ne remplace l'appel personnalisé d'un fournisseur qui connaît bien son client et peut donc adapter son discours à chaque cas défigure», estime-t-il.

Pour **Jean-François Mallozzi**, dirigeant de 2R Conseil, cabinet spécialisé dans la protection du poste clients, «il y a un certain risque à se reposer sur le seul factor pour relancer ses clients». Pourquoi? Tout simplement parce que sa prestation n'est pas gratuite, loin de là. «Tant que le factor n'a pas recouvré sa créance, reprend Jean-François Mallozzi, son client lui verse des intérêts. Dans la pratique, on constate que les sociétés d'affacturage ne sont pas toujours très pressées de récupérer leurs créances...» La tranquillité d'esprit peut se payer très cher.